

OCDE/SFDI/ASIL

Événement conjoint autour des 60 ans de l'OCDE

une demi-journée de réflexion

sur

**« La « méthode » OCDE : un modèle dans le nouveau contexte global ?**

**2 novembre 14h45-18h00**

**Rencontre virtuelle**

\*\*\*\*\*

Ouverture par le S.G de l'OCDE Mathias Cormann (confirmé)

Remarques introductives :

Jean-Marc Sorel, Président de la SFDI (confirmé)

Catherine Armifar, Présidente de l'ASIL (confirmé)

**1<sup>ère</sup> Table ronde (75 minutes y compris discussion)**

I. Qu'est-ce que la « méthode » normative OCDE ?

L'OCDE est une organisation atypique tant dans sa composition, que dans sa gouvernance et ses méthodes de travail.

Elle se caractérise par

- Un impact global malgré une composition limitée
- La construction progressive du consensus (*consensus-building approach*)

- L'expertise technique et une approche basée sur les données (*evidence-based approach*)
- La multidisciplinarité
- L'ouverture à d'autres parties prenantes (société civile et secteur privé)
- Son adaptabilité, sa réactivité et son sens de l'anticipation
- Mécanismes d'évaluation et pression des pairs

La table ronde aborderait ces différentes caractéristiques, leurs avantages et leurs limites.

[Pause 5 minutes]

## **2<sup>ème</sup> table ronde (75 minutes y compris discussion)**

- II. Comment optimiser le potentiel de la méthode normative OCDE dans le contexte global actuel ? Quelles leçons peut-on tirer de l'expérience de l'OCDE ?
- Quelles leçons peuvent être pour le futur du multilatéralisme de l'expérience OCDE ?
  - Le système mis en place en 1945 doit-il évoluer et si oui dans quelles directions ?
  - L'avenir du droit international passe-t-il par la *soft law* ?
  - Qu'est-ce qui différencie l'OCDE d'autres organisations internationales ?

La table ronde s'articulera autour de ces questions.

\*\*\*\*\*

Conclusions : Josée Fecteau, directrice des affaires juridiques de l'OCDE (confirmée)